



1020^{ème} FOIRE SOUILLARDE

Bulletin d'inscription

Samedi 11 octobre 2025



BEAULIEU-LÈS-LOCHES

à renvoyer avant le 3 octobre

Mairie - 6, place du Maréchal Leclerc - 37600 Beaulieu-lès-Loches

Mairie.beaulieu37@wanadoo.fr – 02.47.91.94.94

Nom :

Prénom :

Commune de résidence :

Téléphone : _ _ _ _ _

Mail :

Longueur de linéaire souhaité* : 3m 6m (rayer la mention inutile)

Le participant doit confirmer avoir pris connaissance des informations indiquées et attester qu'il n'a participé à aucune ou à une seule autre vente similaire durant l'année en cours.

Date :

Signature :



Conditions de Participation à la 1020^{ème} Foire souillarde_11 octobre 2025

La mairie de Beaulieu-lès-Loches délivre une autorisation spécifique pour participer à la brocante. Cette autorisation s'adresse aux personnes non inscrites au registre du Commerce ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers. Elle permet de vendre uniquement des objets personnels et usagés, justificatifs à l'appui en cas de contrôle.

Il est rappelé que l'achat d'objets dans le but de les revendre régulièrement lors de ce type d'événement constitue une activité clandestine de brocanteur ou d'antiquaire, passible de sanctions :

- Amende selon les barèmes en vigueur et/ou emprisonnement de 15 jours à 6 mois (loi du 30 novembre 1987, article 1er)
- Vérification approfondie de la situation fiscale

De plus, la vente d'objets volés expose à des peines de 3 mois à 5 ans d'emprisonnement et à une amende, ou l'une de ces deux peines seulement (article 460 du Code pénal).

Consignes de Stationnement

Les véhicules doivent impérativement être stationnés sur les parkings et non derrière les stands.